



LE MINISTRE

00075

N° / MFP/CAB/DAJC/SBA

Abidjan, le

09 JAN 2019

COMMUNIQUE

Le Ministre de la Fonction Publique invite les membres du collectif dit « **Fonctionnaires suspendus à titre de mesure conservatoire par la note n°20/MFPRA/CAB du 07 janvier 2014** », à se présenter à l'antenne de la Fonction Publique sise à Adjamé 220 logements entre la Caserne des Sapeurs-pompiers et Fraternité-Matin, du **1^{er} au 28 février 2019** délai de rigueur, en vue du règlement définitif du contentieux relatif à leur qualité de fonctionnaire en application des **arrêts n°40 du 30 mars 2016, n°200 du 26 juillet 2017 et n°249 du 1^{er} octobre 2018** de la Chambre Administrative de la Cour Suprême.

Les intéressés sont priés de se présenter munis de l'une ou de toutes les pièces ci-après :

- arrêtés d'admission à un concours de la Fonction Publique ;
- arrêtés de nomination dans un emploi ;
- décrets de nomination dans un emploi ;
- notes de service ou tout autre document en leur possession justifiant leur présence à la Fonction Publique


General Issa COULBALY
Officier de l'Ordre National